

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Le-CNCPH-ne-doit-pas-traiter-de-l-ecole-inclusive-sans-les-personnels>



École & société

# Le CNCPH ne doit pas traiter de l'école inclusive sans les personnels

- Éducation - Actu -

Date de mise en ligne : mercredi 1er mars 2023

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---

Le président du Comité national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) J. Boroy veut remettre en cause la composition, le fonctionnement, la représentativité et la configuration de cette instance dans un calendrier serré au mépris de la concertation, des textes et de l'importance de la diversité qui fait la richesse de ce comité.

Mettre au pas les organisations syndicales ?

Cette initiative de J. Boroy qui souhaite que le CNCPH soit composé à 100 % de personnes en situation de handicap, de surcroît uniquement représentantes d'organisations associatives et pas syndicales, est inacceptable et dangereuse.

S'il répète que « *l'instance s'appelle Conseil national consultatif des personnes handicapées* » et que « *les autres n'y ont pas leur place* », sa volonté d'imposer au SE-Unsa de désigner uniquement des personnes en situation de handicap pour y siéger est au mieux un aveuglement face aux conséquences de la discrimination positive, au pire un mépris et une attaque de la représentativité syndicale.

Le SE-Unsa choisit ses représentants et n'a pas à répondre à une injonction du président du CNCPH au nom d'un repli sur soi, voire d'un communautarisme.

L'intersyndicale écrit à la ministre déléguée

Les contenus des modifications proposées, le calendrier serré imposé par J. Boroy, dont le mandat a été prolongé exceptionnellement jusqu'au 1er juillet en raison de la future conférence nationale de handicap, sont dénoncés par les organisations syndicales dans un courrier adressé aux membres du CNCPH et aux commissions qui le composent. Par ailleurs, l'intersyndicale écrit à Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, chargée des Personnes handicapées (lire le courrier ci-dessous).

Vers du 100% inclusion scolaire ?

Pour le SE-Unsa, l'École inclusive ne peut pas se décider à partir d'injonctions du CNCPH, sans débat de fond sur la société que nous voulons et singulièrement sur l'École inclusive qui ne peut pas se limiter aux seuls élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap.

C'est pourquoi la volonté de certaines associations de parents d'enfants handicapés qui se radicalisent d'obtenir une inclusion à 100% en milieu ordinaire pour leurs enfants n'est pas acceptable.

Aux oubliettes IME, ITEP et autres structures médico-sociales.

Par ailleurs, on ne peut pas accepter que les représentants des personnels qui accueillent, accompagnent et enseignent à leurs enfants ne siègent plus dans cette instance qui donne des avis sur les textes qui organisent l'inclusion scolaire.

[Lire le courrier](#)

[\(cliquer pour agrandir au format pdf\)](#)

